

Le Perche du mercredi 8 avril 2020

719 mots

# Carte scolaire. L'Education nationale relance la guerre entre la ville et la campagne

Alors que le Pays de L'Aigle devait perdre six classes à la rentrée, seule celle de L'Aigle sera menacée finalement. Une décision « **injuste** » selon l'élu en charge des affaires scolaires sur le territoire.

Le 26 mars dernier, le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé la fermeture de 30 classes dans le département. Un véritable choc pour la classe politique ornaise qui a immédiatement réagi par le biais d'un communiqué.

Les parlementaires de l'Orne, députés et sénateurs, ainsi que le président du Conseil départemental de l'Orne, Christophe de Balorre, ont décidé de lui écrire.

**« Nous déplorons que cette décision se fasse dans l'urgence et sans concertation des élus des communes, des enseignants, des représentants des personnels et des parents d'élèves. L'Orne est un territoire rural avec ses spécificités et un accompagnement fort y est nécessaire. Les enfants et parents ornaïses en ont besoin ».**

Par cette lettre, ils demandent au ministre un moratoire, c'est-à-dire une suspension provisoire des fermetures de classes envisagées dans l'Orne.

## La surprise du ministre

Face à cette fronde des élus de l'Orne, et probablement celle d'autres élus d'autres départements, le ministre de l'Education nationale vient d'écrire à son collègue en charge des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu afin de préciser un point majeur.

**« A l'heure où, comme chaque année, nous devons définir la carte scolaire pour la prochaine rentrée, j'ai décidé, selon l'esprit de consensus qui doit prévaloir et nous guider en ces circonstances exceptionnelles, qu'aucune classe ne pourra fermer dans les communes de moins de 5 000 habitants situées en zone rurale, sans l'accord du maire ».**

A l'origine, il devait y avoir trois fermetures de classes dans l'ex-Cdc de La Ferté-Fresnel, une à Aube, une à Rai et une à l'école maternelle de La Ribambelle à L'Aigle. Maintenant

que les maires des communes de moins de 5 000 habitants ont la possibilité de dire « **non** », seule la classe de L'Aigle est menacée.

Vice-président de la Communauté de communes du Pays de L'Aigle (Cdc) en charge du scolaire, Jean-Guy Grandin y voit une décision injuste de la part du ministère. « **L'école de La Ribambelle est dans le quartier de La Madeleine, un quartier où l'on compte beaucoup de familles monoparentales pour lesquelles il faut une attention particulière. Il y existe un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans** ».

La solution du « don » de classe

En cas de fermeture de classe à La Ribambelle, l'Education nationale compte que l'école aura 21,75 élèves par classe. Jean-Guy Grandin estime lui que ce sera au moins 23 élèves par classe. « **Pendant ce temps-là, dans certaines communes rurales on aura des écoles avec moins de 18 élèves par classe** ».

En laissant les communes de moins de 5 000 habitants définir seules le sort des écoles rurales, tout en décidant de celui des villes plus importantes, l'Education nationale active une opposition ville/campagne. Visiblement en prenant fait et cause pour les villages.

Président de la Cdc du Pays de L'Aigle, Jean Sellier a une position claire. « **Nous disons non aux fermetures de classes dans les communes où les maires peuvent le décider. Deuxièmement, nous demandons un report d'un an de la décision de fermer l'école de La Ribambelle afin que l'équipe qui sera prochainement élue prenne le temps d'étudier la carte scolaire** ». Depuis 2014, le territoire a perdu 300 élèves dans ses écoles primaires et Jean Sellier estime qu'il y a un travail nécessaire à effectuer pour s'adapter à la réalité démographique. Il ajoute que « **dans l'Orne on ferme des classes quand la moyenne est inférieure à 22 élèves alors que dans d'autres on ferme avec une moyenne à 17 élèves** ». Autrement dit, il faut se préparer à d'autres saignées.

Dans l'immédiat, pour sauver la classe de La Ribambelle, on peut imaginer une solution faisant appel à la solidarité territoriale. Une commune rurale dont les effectifs ne sont pas pléthoriques pourrait accepter de fermer une classe pour en faire « **don** » à L'Aigle. Une situation inédite mais en cohérence avec la défense de l'intérêt général.

Th. Roussin



Finalement, seule la classe de L'Aigle est véritablement menacée à la rentrée (Illustration archives Publihebdos)